



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
15 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Recommandation concernant le programme de pays\*\*

#### Mongolie

#### Additif

#### Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale relative au programme de pays qui sera soumise au Conseil pour approbation.

Il contient une recommandation concernant les crédits à ouvrir au titre du programme de pays de la Mongolie, dont le niveau annuel de planification est de 1 000 000 de dollars maximum. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le montant de 4 309 000 de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et le montant de 5 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, dans la limite des contributions à des fins spéciales, pour la période 2002-2006.

---

\* E/ICEF/2001/12.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs concernant la coopération au titre du programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés relatifs à cette coopération qui n'avaient pas été engagés à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements de dépenses recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



## Données de base<sup>a</sup>

(pour 1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (en millions) . . . . .	1,1
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	78
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	62
Insuffisance pondérale (modérée et grave) (%) (2000) . . . . .	13
TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1997) . . . . .	150
Taux d'alphabétisation (hommes/femmes) (%) (2000) . . . . .	99/99
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (garçons/filles) (%) (2000) . . . . .	91/92
Enfants atteignant la fin du cycle d'enseignement primaire (%) . . . . .	..
Accès à l'eau potable (%) (2000) . . . . .	60
Vaccinations habituelles financées au titre du PEI par le Gouvernement (%) (1998) . . . . .	40
PNB par habitant (en dollars des États-Unis) . . . . .	390
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%) . . . . .	97
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%) . . . . .	94
La rougeole (%) . . . . .	93
La poliomyélite (%) . . . . .	94
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) . . . . .	90

<sup>a</sup> Ces données sont extraites de la publication intitulée « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour », qui complète le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3). Elles peuvent donc différer des données figurant dans le présent document.

## La situation des enfants et des femmes

1. Les principales caractéristiques de la situation des enfants et des femmes dans le pays n'ont que très peu changé par rapport à celles décrites dans la note de pays dont le Conseil d'administration a été saisi à sa première session ordinaire de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.36). Selon le bilan commun de pays, les effets des transformations économiques et politiques en cours en Mongolie, en particulier de réformes économiques et sociales telles que la privatisation de certains éléments des systèmes d'éducation et de santé, continuent de causer de grandes difficultés à la population. De plus, pour la deuxième année consécutive, en 2000-2001, le pays a été victime du *zud*, sécheresse suivie d'un hiver précoce et rigoureux, caractérisé par d'importantes précipitations de neige et des températures très basses. Le *zud* de 1999-2000 avait touché directement environ 450 000 éleveurs, soit un cinquième de la population du pays, et causé la mort d'environ 3 millions de têtes de bétail, soit environ 10 % du cheptel national. Celui de 2000-2001 semble avoir eu des conséquences aussi graves puisqu'il aurait causé, à ce jour, la mort de 2 millions de têtes de bétail. De plus, la fièvre aphteuse s'est déclarée dans trois provinces orientales et quelques districts d'Oulan-Bator, la capitale du pays, qu'il a fallu soumettre à une quarantaine rigoureuse. Compte tenu des répercussions de ces

facteurs sur l'économie rurale, le taux de croissance économique, qui avait été d'environ 3,5 % en moyenne ces quatre dernières années, devrait être inférieur à 2 % en 2001.

2. Comme suite au *zud* de 2000-2001, on estime à 34 000 environ le nombre des enfants de moins de 5 ans risquant davantage d'être mal nourris et à 7 000 environ le nombre des enfants risquant davantage d'abandonner leurs études. Les éleveurs ont fait migrer temporairement leurs troupeaux vers d'autres pâturages, situés parfois à des centaines de kilomètres des pâturages habituels, dans des conditions difficiles et épuisantes. Les enfants et les adolescents d'âge scolaire (c'est-à-dire qui ont moins de 16 ans) ne suivent généralement pas leur famille mais sont mis en pension pendant de longues périodes dans leur région d'origine. Bon nombre d'entre eux se trouvent actuellement dans une situation critique, leurs parents ne leur rendant plus régulièrement visite et ne leur apportant plus de compléments de nourriture. Les enfants qui migrent avec leurs parents et ceux qui, de manière générale, se trouvent dans les zones touchées par le *zud*, ne consomment pas de produits laitiers – éléments de base de l'alimentation au printemps et à l'automne –, les troupeaux de vaches ayant été décimés. Une recrudescence des maladies infectieuses, en particulier de l'hépatite virale, a été signalée dans les zones touchées par le *zud* et dans celles où les éleveurs ont migré.

### **Coopération au titre du programme, 1997-2001**

3. Pendant la mise en oeuvre du programme de coopération 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.29/Add.1), les initiatives communautaires et les initiatives d'appui aux services nationaux de santé, d'éducation et de protection de l'enfant et de la famille ont donné de très bons résultats. Ainsi, selon une évaluation de 1999, le projet communautés et santé, qui a consolidé sa structure et ses méthodes de gestion communautaire de fonds autorenouvelables pour l'achat de médicaments, a permis d'apporter d'importantes améliorations au système de santé (plus grande équité de l'accès aux soins de santé primaires et aux médicaments essentiels, réduction des coûts généraux des services de soins de santé primaires, apport d'une garantie de viabilité financière à quelque 325 000 personnes, etc.). Mis en oeuvre dans 99 comtés, il est actuellement étendu à 118 autres, grâce au complément de ressources fourni par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine.

4. L'approche communautaire de l'enseignement primaire a elle aussi donné de bons résultats puisqu'elle a permis de renforcer les capacités de promouvoir l'éducation et de réduire le nombre des abandons scolaires dans 30 comtés reculés, où quelque 4 000 enfants d'âge scolaire ont été réinscrits dans les écoles sur une période de deux ans. Au début de la mise en oeuvre du programme de pays, l'accent a été mis sur les méthodes d'éducation non formelles, en particulier l'enseignement à distance sur la base d'émissions de radio et de documents écrits, désormais pratiqué dans 21 centres éducatifs provinciaux. Ces méthodes ont ensuite été combinées à des méthodes d'enseignement participatives centrées sur l'enfant qui sont axées sur les installations scolaires et l'apprentissage.

5. L'appui apporté par l'UNICEF aux programmes de santé nationaux s'est également révélé fructueux. La baisse générale de la mortalité infantile peut être attribuée en grande partie à l'élargissement de la portée du Programme élargi de

vaccination et à la réussite du projet de lutte contre les affections respiratoires aiguës et la diarrhée. En ce qui concerne la nutrition, les objectifs ont été plus difficiles à atteindre et, selon une enquête de 1999 sur la nutrition chez les enfants, il y aurait même un léger recul dans ce domaine depuis 1990.

6. D'importants progrès sont à signaler en ce qui concerne l'élaboration de la méthode nationale concernant la participation des adolescents. L'UNICEF a joué le rôle d'organisme chef de file dans le projet de l'équipe de pays des Nations Unies visant à améliorer la façon dont les adolescentes et les adolescents sont perçus, qui est mis en oeuvre dans plusieurs pays et est partiellement financé par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

7. L'une des principales activités entreprises en 2000-2001 a consisté à apporter une aide d'urgence à quelque 80 000 familles et à 73 comtés touchés par le *zud*. Comme suite à l'appel global lancé à cette fin en janvier 2001 par les organismes des Nations Unies, l'UNICEF a reçu à ce jour 658 000 dollars, dont il se sert pour mener des activités visant à surveiller et à favoriser la croissance de l'enfant, acheter 54 tonnes de vivres supplémentaires et fournir des vaccins à la fin de l'année. Son aide d'urgence est conçue pour compléter les activités des programmes de développement ordinaires.

### **Enseignements tirés des programmes précédents**

8. Ces enseignements sont essentiellement les mêmes que ceux indiqués dans la note de pays, qui reprennent en grande partie les conclusions de l'examen à mi-parcours de 1999. Bien que l'on ait atteint la deuxième moitié de la période couverte par le programme de pays, il reste encore beaucoup à faire, comme l'indique la note de pays, pour que le Programme national d'action soit pleinement suivi d'effet. L'UNICEF devrait continuer à inciter la communauté internationale à appuyer ce programme et les autres dispositifs de réforme de manière que les objectifs nationaux qui n'ont pas encore été atteints puissent l'être. Son assistance visera à aider le Gouvernement à jouer un rôle plus important encore dans l'élaboration des politiques socioéconomiques et la coordination des activités menées par les pays et les organismes donateurs et à mieux s'organiser et à acquérir de plus grandes capacités techniques pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes fondés sur les droits des enfants. Ces initiatives présentent d'autant plus d'intérêt que le Gouvernement est manifestement favorable à la coopération internationale et que l'alphabetisation et l'égalité entre les sexes dans l'éducation des enfants et dans l'enseignement, facteurs importants pour faire progresser la condition des enfants dans le pays, atteignent un degré élevé.

9. L'un des grands enseignements du *zud* est que les organismes des Nations Unies devraient mettre en place un système rationnel, non seulement de préparation préalable aux catastrophes, mais aussi d'intervention rapide en cas de catastrophe, afin de pouvoir venir en aide aux populations touchées, en particulier les enfants. En 2000-2001, l'UNICEF a été en mesure de réagir rapidement aux effets du *zud* et de lier ses interventions d'urgence à ses programmes à moyen terme en faveur des enfants. On en citera pour exemple le renforcement des activités visant à surveiller et à favoriser la croissance de l'enfant, qui mettent l'accent sur la nécessité d'alimenter suffisamment les jeunes enfants en leur fournissant des compléments alimentaires pendant de courtes périodes et sur la nécessité, pour le système de santé

et les familles, d'être mieux à même de faire face à long terme aux problèmes nutritionnels.

## Coopération recommandée au titre du programme, 2002-2006

### Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
<b>Ressources ordinaires</b>						
Programmes et partenariats en faveur des enfants	244	251	259	267	270	1 291
Programmes nationaux en faveur des enfants	272	260	260	260	260	1 312
Services sociaux de base convergents	242	230	229	229	229	1 159
Communication et information	70	70	70	70	70	350
Éléments intersectoriels	53	46	39	31	28	197
<b>Total partiel</b>	<b>881</b>	<b>857</b>	<b>857</b>	<b>857</b>	<b>857</b>	<b>4 309</b>
<b>Autres ressources</b>						
Programmes et partenariats en faveur des enfants	140	140	140	140	140	700
Programmes nationaux en faveur des enfants	350	350	350	350	350	1 750
Services sociaux de base convergents	510	510	510	510	510	2 550
<b>Total partiel</b>	<b>1 000</b>	<b>5 000</b>				
<b>Total</b>	<b>1 881</b>	<b>1 857</b>	<b>1 857</b>	<b>1 857</b>	<b>1 857</b>	<b>9 309</b>

### Processus d'élaboration du programme de pays

10. Une fois la note de pays établie et les réformes du Gouvernement menées à bien, une réunion sur les stratégies à suivre a été tenue en décembre 2000. Les préparatifs de cette réunion ont été ouverts à une large participation et ont notamment donné lieu, en novembre 2000, à une réunion technique à laquelle ont participé des responsables du Gouvernement et des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organismes donateurs et de la société civile. Ils ont permis l'établissement, à la réunion elle-même – qui a été ouverte par le Ministre des affaires étrangères et présidée par le Ministre de la protection sociale et du travail –, d'un consensus ferme et clair sur l'orientation du programme. Sur la base du document élaboré à la réunion, le coup d'envoi a été donné à certaines activités, notamment l'élaboration du plan général des opérations et du plan des opérations de certains programmes.

11. Le bilan commun de pays établi par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires dans le cadre général des droits de l'homme et du développement humain a été présenté en janvier 2001 à une réunion de consensus organisée

conjointement par le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies et le Ministère des affaires étrangères. Ses conclusions ont été d'une grande utilité pour établir le premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Mongolie, qui a été achevé avec la participation du Gouvernement et validé à une grande réunion d'examen organisée en mars 2001. Elles ont également été d'une grande utilité pour établir le nouveau programme de coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF.

### **Buts et objectifs du programme de pays**

12. Le programme de pays a quatre grands objectifs. Premièrement, il vise à mettre un terme à la tendance qu'ont les indicateurs en matière de santé, de nutrition et d'éducation à baisser ou à stagner et à la renverser d'ici à 2006. Il visera pour ce faire à concrétiser les objectifs du Programme national d'action qui n'ont pas été atteints, tels que ceux consistant à réduire le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité chez les moins de 5 ans et le taux de mortalité maternelle, et à généraliser l'iodation du sel; à accroître et maintenir le taux actuel de couverture vaccinale; et à maintenir et accroître le taux actuel de scolarisation dans les écoles primaires et les collèges. Deuxièmement, il contribuera à compléter les investissements du Gouvernement et de la société civile en faveur des enfants de manière que les efforts qui sont faits à l'échelon national pour appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et le Programme national d'action pour 2002-2010 puissent s'appuyer sur une base de ressources plus adéquate et durable. Troisièmement, il aidera à protéger les 36 % d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont de ce fait très vulnérables aux éventuels dangers des réformes économiques en faisant en sorte que ces réformes favorisent la réalisation d'ici à 2010 des objectifs du Programme national d'action applicables à tous les enfants. Quatrièmement, il promouvra la préparation préalable au *zud* et appuiera les secours organisés pour y faire face en vue d'atténuer les effets désastreux de catastrophes naturelles répétées sur les enfants.

### **Rapports avec les priorités nationales et internationales**

13. En septembre 2000, le Gouvernement a promulgué son programme national d'action pour la période 2000-2004, dans lequel il définit les grandes orientations du développement économique et social du pays. Les principaux objectifs nationaux énoncés dans ce programme consistent à : poursuivre et intensifier les réformes économiques; b) respecter et préserver l'éducation et la culture et promouvoir les ressources humaines, « pierre angulaire du développement »; c) améliorer les conditions de vie; et d) adopter et appliquer la notion de développement régional et, sur cette base, réduire les écarts en matière de développement et de conditions de vie entre les zones rurales et les zones urbaines. En faisant valoir les droits et les besoins des enfants, des femmes et des familles vulnérables et désavantagées, le programme de coopération tend résolument vers chacun de ces objectifs. De plus, l'UNICEF aide actuellement le Gouvernement à établir un programme national d'action en faveur des enfants pour la période 2002-2010 qui s'inspire de l'expérience tirée des programmes nationaux d'action des 10 dernières années et dont la mise en œuvre sera dirigée par le Premier Ministre, en sa qualité de Président du Conseil national pour l'enfance.

14. Le programme de pays proposé tient compte des objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement consistant à « renforcer les services sociaux de base de manière qu'ils soient équitables et de qualité », « à instaurer une bonne gouvernance qui promeuve l'équité, la durabilité et la décentralisation » et à « renforcer le système national de préparation préalable aux catastrophes naturelles et d'intervention en cas de catastrophe ». Tant le Gouvernement que les organismes des Nations Unies sont conscients qu'il faudra, pour que ces objectifs soient atteints, que les régions se développent socialement de manière équitable et, notamment, que les disparités en matière de survie, de développement et de protection de l'enfant soient réduites.

15. Le programme de coopération tient compte des priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF en fonction de la nature des problèmes. En ce qui concerne le Programme de vaccination élargi Plus, les vaccinations qui seront pratiquées au niveau national concerneront notamment l'hépatite B (taux actuel de couverture vaccinale : 94 %) et des maladies plus courantes. Le Programme sera renforcé et élargi à de nouveaux vaccins, en particulier les vaccins tendant à réduire la mortalité maternelle et les vaccins contre les pneumocoques, et sa mise en oeuvre sera appuyée par des activités de sensibilisation à la vaccination menées à l'échelle du pays. Les soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement constituent un domaine encore peu développé, les interventions sectorielles auxquelles ils donnent lieu n'ayant pas encore été intégrées dans une approche générale de la petite enfance. Les activités visant à surveiller et à favoriser la croissance de l'enfant serviront à développer les activités de sensibilisation à la vie familiale et les soins à domicile. L'éducation des garçons pose un problème particulier, les filles étant généralement plus nombreuses qu'eux dans les écoles, mais l'éducation de celles-ci pose également problème en milieu urbain où, contrairement à ce qui se passe généralement dans le reste du pays, elles abandonnent plus souvent leurs études que les garçons. La prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles sera renforcée au moyen d'une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication qui ciblera les enfants et les adolescents scolarisés et non scolarisés et sera axée sur les zones et établissements urbains situés le long de la voie du Transsibérien. La protection de l'enfance sera prise en charge dans le cadre d'une initiative nationale en faveur de la famille et des communautés, d'une approche de la protection des enfants qui ne bénéficient pas des soins de leurs parents (orphelins, enfants des rues, etc.) et des enfants exploités sexuellement tendant à ne pas lui donner un caractère institutionnel et de l'appui à la réforme de la justice pour mineurs.

### **Stratégie proposée pour le programme**

16. Des modifications mineures ont été apportées aux cinq stratégies principales décrites dans la note de pays. La première stratégie demeure inchangée, alors que les quatre autres ont subi quelques modifications. La deuxième stratégie redonnera de l'élan au PNA destiné aux enfants pour la période 2001-2010, en renforçant les capacités de planification, de suivi, de coordination et d'évaluation de six ministères, deux organismes nationaux, cinq provinces, la ville d'Oulan-Bator et d'autres partenaires, notamment certaines organisations non gouvernementales locales, en vue d'obtenir des résultats durables dans la réalisation des objectifs et buts fixés dans ce domaine; il s'attachera particulièrement à promouvoir l'égalité,

surtout l'égalité des sexes. La troisième stratégie soutiendra la décentralisation du processus du PNA dans cinq provinces, 80 comtés et sous-comtés sélectionnés et Oulan-Bator. Ainsi, les provinces et la ville pourront diriger et encourager des initiatives adaptées à la situation locale afin de mettre en place des services communautaires convergents à l'intention des enfants défavorisés et en situation difficile, s'inscrivant dans le cadre des efforts de développement local, en collaboration avec les ministères techniques et les autorités de district. La quatrième stratégie a pour but de mettre en valeur les ressources humaines de la Mongolie, de renforcer ses capacités organisationnelles pour la mise en oeuvre d'initiatives axées sur l'exercice des droits des enfants et d'encourager le pays à déployer de nouveaux efforts en faveur des enfants. Ces efforts auront pour objectif de répondre aux problèmes actuels de développement ainsi qu'à des événements particuliers tels que les catastrophes naturelles. La cinquième stratégie visera à accroître la mobilisation des ressources en faveur des enfants dans le cadre du PNA en établissant des partenariats de haute qualité entre le Gouvernement, les ONG (notamment Coalition for Children), la société civile, les banques multilatérales de développement et les pays donateurs. Ces partenariats contribueront à stimuler la participation de la Mongolie au Mouvement mondial en faveur de l'enfance.

17. Le programme de pays pour la coopération s'articule autour de six grands programmes synergiques en faveur de l'enfance, notamment : a) le programme de planification et d'instauration de partenariats concerne les réformes des politiques sociales, en particulier les réformes des politiques sanitaires et d'éducation, la planification et la décentralisation du PNA; b) le programme national pour l'enfance qui appuie les programmes destinés tant aux enfants qu'aux femmes en fonction des priorités nationales et organisationnelles; et c) le programme relatif aux services sociaux de base convergents, axé sur des activités interdépendantes mises en place au niveau sous-national dans certaines provinces et districts périurbains afin d'adapter des modèles communautaires viables pour fournir des services de base de qualité et contribuer à la diminution des disparités. Une composante consacrée aux interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles, financée entièrement sur d'autres ressources, cherchera à répondre aux besoins en matière de gestion des catastrophes et d'interventions en cas d'urgence. Ces composantes sont renforcées par deux programmes multisectoriels : communication et information, qui contribuent aux activités de plaidoyer, d'instauration de partenariats, de connaissance des programmes, de mobilisation sociale et de communication; ainsi que par un appui multisectoriel.

18. **Planification et partenariats pour l'enfance.** Ce programme a un objectif double : a) intégrer le processus du PNA dans le Programme d'action du Gouvernement d'ici à fin 2002; et b) veiller à ce que les politiques de développement social et économique accordent une place prioritaire à l'enfance d'ici à 2006. Trois projets sont élaborés au titre de ce programme : recherche, analyse et planification; planification du PNA; et développement organisationnel.

19. Au titre du projet de recherche, d'analyse et de planification, l'UNICEF fournira un appui au Cabinet du Premier Ministre et au Conseil national pour l'enfance pour ce qui est de la formulation de politiques sociales concernant les enfants et les adolescents. Il comprendra une évaluation et une analyse de la situation des enfants et des adolescents du point de vue de l'exercice de leurs droits et offrira une assistance à la planification pour les initiatives relatives à la réforme du secteur et à l'élaboration de programmes et de projets, en particulier ceux

soutenus par d'autres organismes, pour aider les enfants, les femmes et les familles. Les enfants migrants et les enfants des zones périurbaines feront l'objet d'études. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'UNICEF contribuera également à la constitution d'une banque de données sur les services sociaux de base au niveau national, laquelle aidera à créer un cadre national pour la mise en oeuvre de la formule « 20/20 » afin d'accroître et de coordonner l'assistance des donateurs et la mobilisation de ressources stratégiques par l'UNICEF et les autres partenaires pour l'enfance. Des liens seront établis avec le Centre international pour le développement de l'enfant à Florence afin de procéder à des recherches et à des études, de contribuer à la réalisation des objectifs et des stratégies d'ensemble du programme et d'intégrer les perspectives régionales d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Le volet consacré à la capacité d'intervention en cas d'urgence, qui concerne les niveaux central et provincial, sera également inclus au titre de ce programme. Les cinq provinces sélectionnées et Oulan-Bator participeront à l'élaboration et à la mise à l'essai d'approches des moyens d'intervention en cas d'urgence, lesquelles seront appliquées dans le contexte du programme de services de base convergents.

20. Dans le cadre du projet de planification du Programme national d'action (PNA), l'UNICEF aidera le Conseil national pour l'enfance à affiner l'évaluation, l'analyse, la planification et le suivi par le PNA de la situation des enfants dans le pays. Les activités de recherche opérationnelle devant servir au plan d'établissement des coûts et de mobilisation des ressources en vue d'accroître celles destinées à la réalisation des objectifs du PNA, seront menées aux niveaux national et provincial. L'UNICEF fournira une assistance technique, couvrira les coûts de formation des participants et des fournitures et équipement essentiels à l'élaboration des programmes d'action nationaux et provinciaux de postformation et autres exercices connexes. Le Conseil national pour l'enfance peut également élargir et approfondir le processus du PNA en multipliant les consultations avec les représentants des organisations de la société civile et les organismes du secteur privé afin de mieux sensibiliser la société dans son ensemble et de trouver de nouvelles solutions aux questions prioritaires concernant les droits de l'enfant et qui deviendront les objectifs du nouveau PNA pour l'enfance. Ainsi, un rôle mobilisateur est essentiel alors que la Mongolie se tourne vers la collaboration multisectorielle en matière d'approches nationales de la planification, de la budgétisation et du suivi du nouveau PNA pour l'enfance. Un des objectifs stratégiques est de surmonter les obstacles majeurs à la réalisation de progrès au cours de la dernière décennie et d'accélérer le rythme de ceux-ci pour atteindre les objectifs du PNA. Pour cela, il est indispensable que des représentants du Gouvernement, des ONG et des partenaires internationaux identifient des moyens d'accroître notablement les investissements pour ce qui est des initiatives du PNA ainsi que d'obtenir les meilleurs résultats au moindre coût en matière d'information, de communication, de ressources humaines et organisationnelles. L'obligation de rendre des comptes en fonction des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du PNA 2000 non atteints et des nouveaux objectifs du PNA pour la période 2002-2010 sera imposée. Dans le cadre du programme de bonne gouvernance au service de la sécurité humaine élaboré par le Gouvernement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'UNICEF aidera les décideurs aux niveaux national, provincial et de comté à se doter progressivement d'outils de planification, de gestion et de suivi fondés sur les droits et à les utiliser.

21. Au titre du projet de développement organisationnel, la société civile naissante sera encouragée à participer activement au secteur social en favorisant les débats sur les problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les enfants et à évaluer et analyser leur application dans le contexte mongol. Les ONG et les organisations de la société civile, y compris les milieux universitaires, bénéficieront d'un soutien pour renforcer leurs capacités grâce à une formation aux méthodes de développement, de comptabilité et de suivi des organisations.

22. **Programme national pour l'enfance.** Ce programme sera axé sur la coopération avec le Gouvernement et les autres partenaires internationaux dans le cadre de divers programmes nationaux relatifs à la santé, à la nutrition, à l'éducation et à la protection de l'enfant. Il existe trois projets au titre de ce programme. Le projet national de santé et de nutrition qui comprendra le Programme élargi de vaccination, la lutte contre les infections aiguës des voies respiratoires et les maladies diarrhéiques et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, les médicaments essentiels et les politiques connexes, la prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles, la lutte contre les troubles dus à la carence en iode et les activités visant à surveiller et à favoriser la croissance de l'enfant. Le projet national pour l'éducation de base comprendra le volet Éducation pour tous, et accordera une place particulière à l'enseignement préscolaire et à l'enseignement de base, y compris la modernisation des locaux et la formation sur le tas et avant l'emploi des enseignants. Le projet national de protection comprendra également un appui à un programme national de protection des enfants, couvrant toutes les formes de défauts de soins aux enfants et de privations.

23. Au titre de ce programme, l'UNICEF financera sur ses ressources ordinaires toute une série d'activités de base destinées aux enfants vulnérables et défavorisés et mises en oeuvre conjointement avec chaque organisme partenaire national. Une assistance technique et sous forme de fournitures particulières sera apportée pour encourager une supervision et une gestion techniques mieux appropriées, outre la formation technique et autre formation professionnelle dispensée à l'intention des enseignants du primaire, du personnel de santé et des travailleurs sociaux. L'UNICEF contribuera à l'orientation, à la conduite et à la supervision des recherches et des activités de suivi de la planification et de la gestion pour certains responsables nationaux, provinciaux, de districts et autres autorités locales. Les résultats devraient conduire notamment à une amélioration de l'exécution de leurs tâches par le personnel des services sociaux de base, à combler les insuffisances tant au niveau de la quantité que de la qualité des fournitures et de l'équipement essentiels et à améliorer la gestion et la diffusion de pratiques non discriminatoires adaptées aux enfants. Un soutien technique sera également fourni en vue de définir les indicateurs de référence nécessaires à la conception et à l'évaluation ultérieures des activités de communication pour l'appui aux programmes, notamment *Savoir pour sauver*. Le but est d'aborder des questions clefs telles que la prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles parmi le personnel des services sociaux de base, leurs superviseurs, parents et responsables communautaires.

24. **Services sociaux de base convergents.** L'objectif principal de ce programme est d'élargir les modèles d'action communautaire afin d'élaborer les services sociaux de base équitables et viables qui seront adoptés dans le cadre du concept gouvernemental de développement régional d'ici à 2006. Le programme définira par la suite des rôles plus centraux pour les cinq provinces et Oulan-Bator afin de

garantir une planification et une gestion des ressources plus convergente et plus cohérente concernant 80 comtés et près de 600 000 personnes. Les principaux éléments des stratégies du programme sont : a) la mise en place progressive du programme par les provinces et par les comtés au sein de chaque province tout au long du cycle quinquennal; b) le choix d'unités géographiques, représentant les cinq régions économiques de la Mongolie, sur la base d'indicateurs particuliers, de l'éloignement et d'autres critères; c) l'affectation d'une part importante des ressources du programme directement aux provinces et aux comtés en coordination avec les autorités centrales; et d) l'augmentation des ressources provenant d'autres sources communautaires, nationales ou externes par la mise en place de modèles pilotes de services communautaires viables, durables et efficaces destinés aux enfants.

25. Le programme comprendra trois projets principaux. Le plus important est le projet convergent d'action communautaire qui stimulera l'action coordonnée au niveau du comté, où les services de base destinés aux enfants sont étroitement liés aux communautés. Les écoles primaires et secondaires du premier niveau, y compris les internats et l'infirmerie du comté (hôpital) ainsi que les installations d'approvisionnement en eau et sanitaires se situent à ce niveau. L'action de sensibilisation menée au niveau des sous-comtés part des écoles et des hôpitaux de comté. Dans le même temps, les diverses initiatives axées sur des services de base de qualité gérés et contrôlés par les communautés, déjà mises en oeuvre lors du cycle de programmation 1997-2001, seront renouvelées et convergeront en un même modèle participatif. Les techniques participatives au niveau du sous-comté impliqueront les familles, les parents, les femmes, les enfants, les adolescents, les enseignants et les médecins, les infirmières, les volontaires et les gouverneurs des sous-comtés. Les ressources nécessaires sont financières, humaines, temporelles, technologiques et matérielles. Les groupes de travail des provinces et des comtés seront renforcés ou constitués conformément aux modèles déjà expérimentés lors du précédent cycle de programmation. Les techniques employées lors de l'évaluation locale seront la méthode des trois « A » (appréciation, analyse et action), l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces et la technique d'établissement des priorités. Ce projet sera axé sur les soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement, en soulignant l'importance de la croissance et en procédant par étapes afin d'introduire des techniques de soins supplémentaires telles que la stimulation. Le projet de renforcement des capacités locales concernera essentiellement les niveaux provincial et national. Les provinces réaliseront des activités de planification afin d'améliorer leurs programmes d'action à l'intention des enfants. Le projet relatif aux droits et à la participation des adolescents abordera globalement les problèmes des adolescents en insistant particulièrement sur la participation.

26. **Communication et information.** L'objectif de ce programme est de transmettre au public des informations et des connaissances cruciales touchant aux droits des enfants et des femmes, et de contribuer à la mise en oeuvre des programmes et des initiatives de l'UNICEF. L'accent sera mis sur la participation de la société civile naissante, en particulier du secteur privé et des ONG, et sur l'élaboration de politiques et de programmes en faveur des enfants. Les activités qui seront menées permettront au Gouvernement et à d'autres partenaires de promouvoir l'accroissement des connaissances et l'évolution des comportements à différents niveaux grâce à des approches et à des méthodes de communication participatives.

Le programme visera aussi à mobiliser les enfants et à les encourager à participer activement aux activités communautaires; à appuyer les initiatives en matière de communication et de relations extérieures, et d'autres activités du bureau destinées à collecter des fonds pour les programmes et les initiatives auxquels participe l'UNICEF; et à stimuler la mobilisation sociale au moyen de campagnes de masse (telles que les journées de vaccination) et d'activités devant déboucher sur l'instauration de partenariats, menées en collaboration avec les chefs de file civils et religieux et les partenaires gouvernementaux.

27. **Situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles.** L'objectif de ce programme est de permettre une intervention rapide et cohérente en cas de situation complexe (par exemple s'il se produit un phénomène naturel comme le *zud*). Comme on l'a expliqué plus haut, les activités de préparation aux situations d'urgence seront conduites au titre du programme de planification et de partenariat. Les secours fournis par l'UNICEF seront organisés et fournis dans le cadre de la procédure d'appel global, en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies et à la demande de la Commission des secours d'urgence. Il pourra également être demandé à l'UNICEF de fournir une assistance spécifique exigeant des appels de fonds directs. Pour définir la stratégie exacte et l'importance de l'appui fourni, il sera procédé à une évaluation et à une analyse rapides de la situation en matière de catastrophes, des possibilités d'harmonisation avec le programme ordinaire de coopération et des moyens dont dispose le Fonds ainsi que de son avantage comparatif pour ce qui est des activités de secours entreprises par le Gouvernement et d'autres institutions. Pour financer les activités prévues au titre du programme considéré, l'UNICEF lancera un appel de contributions d'urgence aux fins de collecter 2 millions de dollars pour la durée d'exécution du programme.

28. **Les dépenses intersectorielles** regroupent les éléments de dépense liés au personnel des projets assurant l'appui technique et l'administration des projets, et les autres dépenses au titre du programme de pays.

## Suivi et évaluation

29. Le suivi et l'évaluation permettront d'observer les résultats obtenus et de recueillir des données sur les approches suivies, en vue de les reproduire. Les systèmes de suivi et d'évaluation seront mis en place dans le cadre du processus général de planification des programmes et du plan de travail du bureau, conformément au Plan intégré de suivi et d'évaluation. Ce plan, en particulier l'identification d'indicateurs pour le suivi systématique et des données de référence nécessaires, est en cours d'élaboration au titre de l'énonciation du programme de pays et sera actualisé chaque année parallèlement à l'évaluation générale qui sera faite lors de l'examen à mi-parcours. Le suivi et l'évaluation incluront notamment des activités de formation et de renforcement des capacités organisées à l'intention des partenaires gouvernementaux. Chaque projet devra conduire à la mise en place de systèmes de suivi et de collecte et d'analyse des données, ainsi qu'à l'organisation d'activités d'évaluation, la coordination étant assurée au niveau des responsables. L'approche pilote de suivi axée sur la communauté sera élargie.

30. Des évaluations et des études spécifiques seront réalisées selon la méthode d'appréciation, d'analyse et d'action (« méthode des trois A »). Les évaluations devraient permettre de déterminer quels résultats ont été obtenus grâce à la

coopération entre l'UNICEF et ses partenaires dans les pays pour chaque programme et à différents niveaux. Ces initiatives seront centrées sur certains problèmes et l'on s'efforcera de comprendre les mécanismes et de retirer des enseignements de l'exécution des projets afin de les mettre en oeuvre à plus grande échelle. Une attention particulière sera accordée aux activités relevant des services sociaux convergents essentiels. Les besoins de la population périurbaine, qui s'accroît rapidement en raison des effets combinés des *zud* et des tendances actuelles à l'urbanisation, et les stratégies requises en conséquence, seront également examinés.

### **Collaboration du Fonds avec ses partenaires**

31. Étant donné les nombreux défis à relever, l'UNICEF continuera d'exécuter le programme de pays en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux. Le principal de ces partenaires est le Gouvernement mongol, en particulier le Cabinet du Premier Ministre et le Conseil national de l'enfance; les Ministères de la santé, de l'éducation, de la science et de la culture, de la protection sociale et du travail, de la justice et de l'intérieur, de l'alimentation et de l'agriculture, et de l'industrie et du commerce; l'Office national de statistique; et la Commission des secours d'urgence. Outre sa collaboration avec les organismes nationaux, l'UNICEF s'associera directement avec les autorités locales, notamment pour ce qui a trait aux services sociaux convergents essentiels. Pour tous les programmes, le Fonds agira en coopération avec les organisations non gouvernementales qui se font jour et les organisations de la société civile et s'emploiera à appuyer leur action grâce à des partenariats divers. Le Fonds continuera en outre de coopérer avec les organismes du système des Nations Unies en Mongolie, en tirant parti du contexte porteur et des partenariats déjà en place et en se fondant sur le bilan commun de pays, les résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la réalisation d'activités mixtes telles que les interventions d'urgence réalisées au titre de la procédure d'appel global. L'UNICEF continuera aussi d'oeuvrer aux côtés d'organisations non gouvernementales internationales et de donateurs et d'institutions bilatéraux et multilatéraux, en participant à des discussions techniques, à des réunions communes et à des activités conjointes de planification et d'analyse, et en contribuant aux activités communes de développement.

32. La participation financière des partenaires aux activités communes ou connexes relatives aux enfants qui s'inscrivent dans le cadre du programme national de coopération sera déterminée au cours de l'élaboration du programme. Il est crucial de s'assurer que le programme est réalisable et viable sur le plan financier, et d'envisager le recours à d'autres mécanismes de financement, compte tenu de la réduction de la part du budget national allouée aux services sociaux de base, des dépenses substantielles entraînées par les catastrophes naturelles et des incertitudes quant à l'appui futur des donateurs à la Mongolie.

### **Administration des programmes**

33. Le Ministère des affaires étrangères est généralement responsable du programme de coopération et assure la coordination entre les différents ministères d'exécution et les organismes du système des Nations Unies. Une équipe spéciale

constituée de représentants des ministères concernés et des autorités provinciales, présidée par le Cabinet du Premier Ministre, veille à la coordination avec les administrations provinciales et locales. Le programme de pays est dirigé par le chef du bureau de l'UNICEF à Oulan-Bator, avec l'appui des chefs d'équipe pour ce qui est des programmes, des activités et de la communication. Un responsable ou un coordonnateur sera désigné pour chaque élément de programme. Les travaux de plusieurs équipes polyvalentes responsables des domaines ou des questions techniques communs, tels que la santé, l'éducation, la protection, le plaidoyer et la planification, contribueront en outre à l'harmonisation des programmes. L'équipe responsable de la gestion du programme de pays, présidée par le chef du bureau, fait le point sur les principaux programmes et les questions opérationnelles, et formule des conseils quant aux stratégies à adopter. Les tâches ont été systématiquement organisées pour toutes les fonctions essentielles du bureau et l'accent a été mis sur la promotion des ressources humaines, au sein de l'UNICEF aussi bien que parmi ses partenaires.

34. Des contrôles internes sont périodiquement effectués. L'UNICEF, avec le concours des ministères intéressés et des autorités locales, passera régulièrement en revue certains projets en particulier. Durant le dernier trimestre de chaque année civile, le Gouvernement mongol et l'UNICEF se réuniront pour examiner conjointement l'ensemble des éléments du programme de pays et, sur la base de leurs conclusions, élaboreront un projet de plan d'action pour l'année suivante. D'autres organismes du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales participeront à ces réunions.

Tableau  
Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Mongolie  
Programme : 2002-2006

Chapitre du programme/domaine d'activité et source de financement	Budget-programme		Postes <sup>a</sup>										Dépenses de personnel <sup>b</sup>				
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	Local	Total	
<b>Ressources générales</b>																	
Planification/partenaire	1 289 870		1 289 870	0	0	0	1	0	0	1	0	1	2	767 115	42 755	809 870	
Programmes nationaux	1 312 000		1 312 000	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	169 180	169 180	
Services sociaux convergents essentiels	1 159 613		1 159 613	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	753 670	0	753 670	
Information et communication	350 000		350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses intersectorielles	197 517		197 517	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	128 522	128 522	
<b>Total RG</b>	<b>4 309 000</b>		<b>4 309 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1 520 785</b>	<b>340 457</b>	<b>1 861 242</b>	
<b>Autres ressources</b>																	
Planification/partenaire		700 000	700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programmes nationaux		1 750 000	1 750 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services sociaux convergents essentiels		2 550 000	2 550 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	123 219	123 219	
<b>Total AR</b>		<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>123 219</b>	<b>123 219</b>							
<b>Total RG + AR</b>	<b>4 309 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>9 309 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>1 520 785</b>	<b>463 676</b>	<b>1 984 461</b>	
<b>Budget d'appui</b>																	
Frais de fonctionnement			702 212														
Postes				0	0	1	0	1	0	2	1	5	8	1 764 395	402 957	2 167 352	
<b>Total général (RG + AR + budget d'appui)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>3 285 180</b>	<b>866 633</b>	<b>4 151 813</b>	
Nombre de postes et dépenses de personnel :																	
Cycle de programme en cours										3	3	9	15				
À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)										4	4	9	17	3 285 180	866 633	4 151 813	

Abréviations : RG = ressources générales; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

<sup>a</sup> Tous les postes, quelle que soit leur source de financement, sont au service de l'ensemble du programme de pays.

<sup>b</sup> Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.